INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2022-S-18

LA DIRECTRICE PAR INTERIM DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 nommant Madame Carole LY directrice par intérim de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU l'affectation de Monsieur Laurent FIDELE au poste de délégué territorial de la délégation territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes,

VU l'affectation de Monsieur Romain CHAVIGNON au poste de délégué territorial adjoint de la délégation territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes,

VU l'affectation de Madame Anne-Cécile CROS-VIAUD au poste de déléguée territoriale adjointe de la délégation territoriale Occitanie,

VU l'affectation de Monsieur Yves CHEVALIER au poste d'ingénieur territorial de la délégation territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes,

VU la décision 2016-02 du 23 mars 2016 relative à l'organisation et à l'implantation des services territoriaux de l'INAO,

VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020,

DECIDE

- ARTICLE 1 -

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent FIDELE, délégué territorial pour la délégation territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO, et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

La délégation concernant les documents relatifs aux ODG rattachés au CRINAO Sud-Ouest et aux IGP viticoles rattachés au conseil de bassin Sud-Ouest s'exercent selon les conditions définies à l'article 4.

- ARTICLE 2 -

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FIDELE, délégation de signature est donnée à Monsieur Romain CHAVIGNON, délégué territorial adjoint pour la délégation territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr

- ARTICLE 3 -

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles précédents, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves CHEVALIER, ingénieur territorial, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 4 -

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent FIDELE, délégué territorial pour la délégation territoriale Aquitaine–Poitou-Charentes à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO tout document relatif :

- aux contrôles et projets des appellations viticoles du Bassin Sud-Ouest rattachés à la délégation Aquitaine Poitou-Charentes,

- aux conditions annuelles de production et à l'enrichissement des appellations viticoles du Bassin Sud-Ouest rattachés à la délégation Aquitaine-Poitou-Charentes dans la Région Nouvelle-Aquitaine,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FIDELE cette délégation de signature est donnée à Monsieur Romain CHAVIGNON, délégué territorial adjoint pour la délégation territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain CHAVIGNON, cette délégation de signature est donnée à Madame Anne-Cécile CROS-VIAUD, déléguée territoriale adjointe pour la délégation territoriale Occitanie.

Fait à Montreuil, le 22 août 2022

La Directrice par intérim de l'INAO

Carole LY

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr